

# Règlement du Championnat d'Echecs du Tarn et Garonne 2022

## Conditions générales

### Article 1.1 :organisation

Le comité départemental du Tarn et Garonne, en collaboration avec le club d'Echecs Castel-Moissac organise son championnat départemental annuel le samedi 7 et dimanche 8 mai 2022 au cercle culturel 2, rue du soleil 82100 Castelsarrasin

### Article 1.2 :condition de participation

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés du Tarn et Garonne dont le classement ELO FIDE est inférieur à 2200 ELO.

Le tournoi ne comporte pas de droit d'inscription.

L'ensemble des joueurs doivent être titulaire d'une licence A valable pour la saison 2021-2022 avant le début du tournoi.

### Article 1.3 : homologation

Le tournoi est homologué FIDE et est pris en compte pour l'Elo de juin 2022.

## Le Tournoi

### Article 2.1 :règles du jeu

Les règles du jeu sont celles adoptées lors du 88ème Congrès de la FIDE en 2017 à Goy nuk (Antalya, Turquie) et entrées en application au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### Article 2.2 :cadence de jeu

Cadence 60 min. + 30s/coup.

### Article 2.3 :nombre de parties

Le tournoi comporte 6 rondes, 3 le samedi et 3 le dimanche. La première ronde est fixée à 9h30.

Clôture des inscriptions : 9h15

Tout joueur se présentant après la clôture des inscriptions ne pourra être apparié que pour la ronde 2 avec 0 point.

Toutefois, l'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires de jeux en cas de nécessité pour la bonne marche du tournoi.

### Article 2.4 : appariements

La méthode d'appariement utilisée est le système suisse. Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.6).

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge.

### Article 2.5 : Le classement

Le classement est établi au nombre de points. En cas d'égalité de point à l'issue de la dernière ronde du tournoi, le départage se fera, dans cet ordre suivant : au Buchholz tronqué, puis à la performance, puis au cumulatif.

### **Article 2.6 : l'arbitrage**

L'arbitre principal du tournoi est Michel Grézels (AFO1).

### **Article 2.7 :forfait et abandon**

Le délai de forfait est fixé à 30 minutes. Tout joueur ne pouvant pas jouer une ronde ou décidant d'abandonner sa participation au tournoi doit immédiatement le signaler à l'arbitre avant le début de l'appariement de la ronde suivante.

### **Article 2.8 : respect du règlement**

Les participants doivent se conformer à la charte du joueur d'échecs et à respecter ce présent règlement intérieur.

### **Article 2.9 : réclamation**

Toute réclamation doit être transmise à l'arbitre du tournoi par écrit et signée avant la fin de la compétition.

### **Divers**

#### **Article 3.1 :droit à l'image**

En s'inscrivant à ce tournoi, les participants autorisent l'organisateur à publier, dans le cadre de son site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels ils peuvent apparaître. Dans le cas où ils refuseraient toute publication de leur image, ils doivent en faire la déclaration aux organisateurs au plus tard le jour du tournoi avant le début de la première ronde.

#### **Article 3.2 : publication du classement**

Le classement final du tournoi sera affiché à l'issue de la dernière ronde du tournoi. Le premier du classement reçoit le titre de champion du Tarn et Garonne 2022.

Signatures :

L'arbitre du tournoi

L'organisateur

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Michel Grézels', written over a horizontal line.